

Signature d'une convention de partenariat visant l'adhésion du Groupe CDG au programme DATA-TIKA mis en place par la CNDP

La Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et la Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel (CNDP) ont signé, ce jeudi 16 Septembre 2021 au siège de la CDG, une convention de partenariat d'adhésion au programme DATA TIKA. Ce partenariat vise à accompagner la mise en œuvre de la Loi 09.08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Signée par M. Abdellatif ZAGHOUN, Directeur Général de la CDG et M. Omar SEGHROUCHNI, Président de la CNDP, cette convention formalise l'adhésion du Groupe CDG au programme "DATA-TIKA" mis en place par la CNDP le 9 juillet 2020 pour la protection des données à caractère personnel dans le but de protéger le citoyen marocain au sein de l'écosystème numérique et de renforcer les mesures de protection des données à caractère personnel.

Ce partenariat permettra le renforcement de la conformité à la loi 09-08 et un renforcement mutuel des capacités entre le Groupe CDG et la CNDP à travers :

- L'organisation de sessions de formation par la CNDP au profit des collaborateurs en charge de la conformité au sein du Groupe CDG sur la protection des données à caractère personnel ;
 - L'accès pilote à l'application en ligne de dématérialisation des notifications à la CNDP ;
 - La mise en place d'un système de pilotage et de suivi de la conformité au niveau du Groupe CDG.

Confirmant ainsi la stratégie digitale du Groupe CDG et sa volonté de contribuer activement à la transition numérique du Royaume en proposant des services offerts aux citoyens, à ses clients, fournisseurs et autres partenaires tout en respectant les exigences légales relatives à la protection des données personnelles.

Le Groupe CDG bénéficiera également d'ateliers et de brainstormings sur les usages de données dans le cadre de ses développements métiers et repositionnements stratégiques futurs notamment :

- Le Lab-Digital-Innov comme espace d'exploration et d'expérimentation des technologies disruptives au service du Groupe CDG et de ses partenaires ;
 - L'interopérabilité avec les services de l'Etat ;
 - Le Data Center comme offre souveraine et alternative nationale ;
 - Les services cloud à haute valeur ajoutée pour l'écosystème dans le cadre de la vision nationale du Groupe CDG ;
 - L'accompagnement des partenaires du Groupe CDG dans leur transformation numérique, notamment les professions juridiques réglementées, en vue de renforcer le statut de tiers de confiance numérique de la CDG ;
 - Les offres de services et de produits innovants à forte dimension digitale pour les clients du Groupe CDG ;
 - L'intégration et la contribution active dans le cadre de la stratégie numérique nationale notamment au niveau de la dématérialisation des démarches administratives et interactions avec les citoyens.

Enfin, le partenariat permettra à la CDG l'alimentation d'une réflexion transverse, multipartenaires et multi-adhérents, devant aboutir à la production de préconisations sur les briques de confiance au service de différents usages pouvant être spécifiques au Groupe CDG ou applicables à l'échelle nationale, tels que :

- L'hébergement des données ;
 - L'Office 365
 - La Visioconférence ;
 - Les services digitaux offerts aux citoyens, à la clientèle, aux partenaires et aux collaborateurs du Groupe CDG ;
 - Le cloud et l'hébergement souverain ;
 - Les mécanismes avancés d'authentification et de gestion de l'identité électronique ;
 - La signature électronique notamment à valeur probante devant accompagner la digitalisation des procédures administratives régissant les activités du Groupe CDG.

A propos de la Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel (CNDP) :

La Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel (CNDP) a été créée par la Loi n°09-08 du 18 février 2009 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Elle est chargée de vérifier que les traitements des données personnelles sont licites, légaux et qu'ils ne portent pas atteinte à la vie privée, aux libertés et droits fondamentaux de l'Homme.

A propos de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) :

Créée en 1959 au lendemain de l'Indépendance, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) a constitué pour les Pouvoirs Publics un organisme de sécurisation de l'épargne nationale via une gestion rigoureuse des dépôts.

Au fil des années, la CDG s'est érigée en un véritable catalyseur d'investissements de long terme tout en développant un savoir-faire unique dans la réalisation de grands projets structurants.

Son statut public et la nature des fonds à caractère privé qui lui sont confiés exigent une grande rigueur dans les règles de gestion et la sélection de ses investissements. La CDG a su conjurer cette double mission en sécurisant l'épargne collectée tout en accompagnant le développement économique du Royaume. Cette mission duale constitue l'élément fondamental de l'identité la CDG.

L'organisation de la CDG s'articule aujourd'hui autour de 5 grands domaines d'activité : Gestion de l'Épargne et Prévoyance/ Développement Territorial/ Tourisme/ Investissement/ Banque et Finance.